

**La plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics a été créée et est financée par le Département de l'Ain. Cependant, chaque acheteur demeure indépendant pour la gestion de ses procédures et est donc l'interlocuteur des entreprises pour ses consultations.**

**DÉJÀ  
268 acheteurs  
référencés**

(communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, régies départementales, SDIS) adhèrent au portail unique

Chiffre au 8 avril 2022



- Gain de temps : retrouvez toutes les consultations sur le même site
- Système d'alerte unique et gratuit
- Simplification administrative : un seul compte, une même manière de répondre

Les marchés publics des acheteurs de l'Ain ayant adhéré à la plateforme unique sont sur le site

**<https://marchespublics.ain.fr>**

%

@

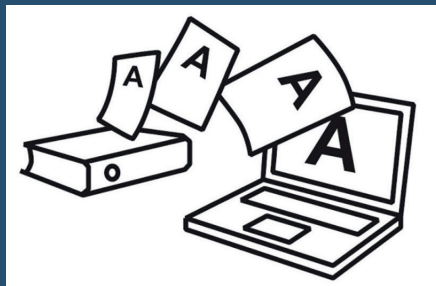


## Attention : réponse électronique obligatoire aux marchés publics !

Tous les échanges entre les entreprises et les acheteurs (demandes de compléments, notifications...) sont également réalisés par voie électronique.

### Avantages de la démat'

- Accès simple et rapide au dossier
- Pas de coût d'affranchissement
- Pas de déplacement
- Rapidité de transmission de l'offre
- Sécurisation des échanges
- Développement durable
- Accessible 24h/24 et 7j/7



## Êtes-vous prêts pour la dématérialisation ?

Testez les prérequis techniques sur <http://marchespublics.ain.fr>  
Il est fortement recommandé de tester la configuration du poste informatique quelques jours avant le dépôt d'une réponse.  
Procédez simplement à cette vérification via « tester la configuration de mon poste ».  
Dans cette rubrique, vous pouvez également répondre à la « consultation de test ».

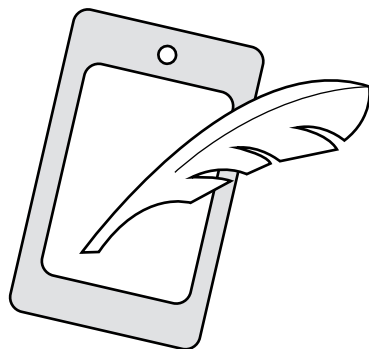
Se préparer à répondre ▾

➤ Tester la configuration de mon poste

➤ Consultations de test

## Avez-vous votre certificat de signature électronique ?

1. Un certificat de signature électronique est **indispensable** pour signer électroniquement un marché et garantir l'intégrité du document. Il correspond à l'équivalent numérique de la signature manuscrite.
2. Un certificat de signature électronique est **nominatif**. Autrement dit, il est délivré au nom de la personne ayant pouvoir pour engager la société et non au nom de la société. Ainsi, il engage personnellement le titulaire du certificat. Quand une personne quitte la société, il faut révoquer son certificat.
3. En outre, un certificat a une durée de validité et il convient de le **renouveler** avant sa date d'échéance.



### À commander sur le web

Vous pouvez le demander par internet en tapant « certificat de signature électronique pour marchés publics » sur un moteur de recherche. De nombreux prestataires sont proposés : <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

Les délais d'obtention pouvant aller de 15 jours à plusieurs semaines, il est recommandé de se procurer un certificat de signature électronique au plus tôt.

# Comment signer une offre électronique ?

La signature électronique n'est pas imposée au stade « dépôt de la réponse ». Il convient de vérifier, au règlement de consultation, la liste des pièces à transmettre.



Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur.

## 1. Comment signer avec une signature dite « intégrée » ?

**Quel que soit le certificat de signature, il existe plusieurs techniques pour signer un document :**

Soit vous utilisez une signature dite « intégrée » (format de signature PAdes)

Cela signifie que le fichier PDF intègre la signature.

La signature intégrée est celle recommandée par le Département de l'Ain.



☺  
Votre fichier est donc signé avec une signature «intégrée», ce qui évite le risque d'oublier un document, et permet de vous assurer de la validité de votre signature.

☺  
Si le fichier signé est modifié, la signature disparaît. L'intégrité se vérifie donc sans besoin de recourir à un outil de vérification de signature.



Seuls les fichiers PDF peuvent être signés avec cette méthode.



Vous pouvez :

- utiliser l'outil gratuit de signature (voir encadré ci-contre)
- ou ouvrir le fichier PDF et sélectionner l'outil « certificat » (Attention : la fonction « signer » est un faux ami... elle ne suffit pas à elle-seule à apposer une signature électronique valide).



Certificats

Outils de signature ▼

Aide ▼

Se pré

➤ Signer un document

➤ Vérifier la signature

Vous pouvez utiliser l'outil gratuit de signature proposé sur le profil acheteur et sélectionner le type de signature que vous souhaitez (XAdes, CAdes ou PAdes)

## 2. Comment signer avec une signature dite « détachée » ?

Soit vous utilisez une signature dite « **détachée** » (formats de signature XAdes et CAdes) cela signifie que la signature est dans un fichier spécifique et séparé du document signé.




Document

+

Jeton de signature

=

Document signé

Nom	Type
 acte d engagement	Document Microsoft Word
 acte d engagement.doc - 20180618182336 - Signature 1	Document XML



Tous types de fichiers peuvent être signés avec ce système

Pour vérifier que le document signé n'ait pas été modifié et donc que la signature est valide, il est obligatoire d'utiliser un outil de vérification de signature.



Pour transmettre un document signé, il est indispensable de transmettre le document (fichier.doc, .pdf ou autre) ET son jeton de signature (fichier .xml si XAdes ou .p7s si CAdes). Si vous transmettez un seul de ces deux fichiers, votre offre n'est pas valable !

# Checklist



Pour votre compte utilisateur, utiliser une adresse mail fréquemment consultée afin d'être informé rapidement des informations et demandes des acheteurs.



Télécharger le dossier après vous être identifiés afin de recevoir toutes les informations en cours de consultation.



N'attendez pas le dernier jour pour vérifier les prérequis techniques pour la remise électronique d'une réponse.



Anticiper le dépôt de votre offre... Le téléchargement n'est pas immédiat. Un pli est hors délai si son téléchargement se termine après l'heure limite. Le délai varie notamment selon le débit de la connexion internet et le poids des fichiers déposés sur la plateforme de dématérialisation.



Concernant la mise en place de la facturation électronique via la plateforme d'État « Chorus Pro », vous pouvez accéder à une documentation complète et des webinaires

via le site Internet : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

## Besoin d'aide ?



Vous avez la possibilité de télécharger un guide d'utilisation (rubrique « aide »).

Pour contacter le prestataire : cliquer sur « assistance en ligne » (languette grise à droite de l'écran).



L'assistance téléphonique est joignable une fois le formulaire complété. Une foire aux questions vous est proposée dans la rubrique « assistance en ligne ».